



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	14
Quorum : 10		

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage convocation
20/03/2025

Vote
A main levée : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0
Demande de scrutin particulier : non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> (si oui précisez le mode de scrutin)
Vote scrutin secret : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Vote scrutin public : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Pour : contre
Nom des votants :

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le : 02/04/2025 et
Publication ou Notification le : 02/04/2025

L'an 2025, le 27 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

Présents :

Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Chantal CHEVALLIER, Jean SEIGNEURY, Corinne CÔME, Pascal MARTIN, Pierre PERTHUIS, Marie Claire LABOREY, Patrice PICHOT, Jean-Louis DOUSSET, Didier DAVID, Ghislaine BUARD, Christèle DOYEN, Isabelle LAUZON, Laure VILLENEUVE (arrivée à 20 h 35)

Excusé(s) ayant donné procuration :

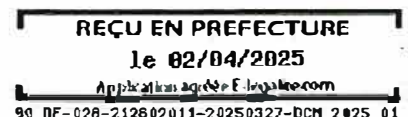
Absents excusés :

Absents : Marie-Jeune LEBRAULT, Pierre ROUXEL

A été nommée secrétaire : Isabelle LAUZON

Jacky TARANNE donne lecture des résultats du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2024 du budget principal de la Commune, regroupant désormais les données de l'ordonnateur (Commune) et du comptable (service de Gestion Comptable CHARTRES METROPOLE), en lieu et place de l'ancien Compte de Gestion, produit par la Trésorerie, et du Compte Administratif, produit par la Commune.

Emetteur : FBL N° panneau : PAD1 PAP T4
Affiché le : 02/04/2025 Retiré le : 03/06/2025
Annexes : Non O Voir accueil



Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY
Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94



Délibération n°	2025	011
DCM		27/03/2025
Catégorie	FINANCES	
Nombre de pages	2	/ 2
Paraphe		

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/03/2025

Objet :

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY :
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Il demande au Conseil Municipal d'approuver les résultats présentés, après avoir constaté l'exactitude des comptes et éléments produits par l'ordonnateur et le comptable.

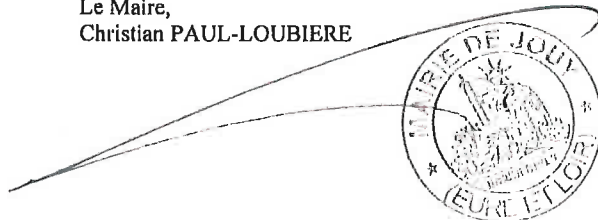
Le conseil municipal, en dehors de la présence du Maire, approuve, à l'unanimité des exprimés :

- les résultats du budget principal portés sur le Compte Financier Unique pour l'année 2024, dont les résultats sont annexés au présent procès-verbal,
- donne quitus à la Responsable du service de Gestion Comptable CHARTRES METROPOLE pour les éléments comptables du Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

Les résultats de ce Compte Financier Unique seront, en conséquence, repris au budget primitif 2025 de la Commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/03/2025

Le Maire,
Christian PAUL-LOUBIERE



Le(s) Secrétaire(s) de séance :
Isabelle LAUZON

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCM_2025_01



RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

AU BUDGET PRINCIPAL 2025

Budget Principal Commune de Jouy
exercice 2024

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	653 403.06	471 714.74	-101 788.32
Fonctionnement	1 295 199.52	1 422 298.70	127 099.18
Totaux	1 948 602.58	1 894 013.44	-54 589.14

Résultat de clôture de l'exercice 2023

	Résultat de clôture exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement - Exercice 2024	Résultat exercice 2024	Résultat clôture - Exercice 2024
Investissement	192 321.26		-181 768.32	10 552.94
Fonctionnement	514 082.65	39 095.80	127 099.18	602 086.03
Totaux	706 403.91		-54 669.14	612 638.97

Restes à réaliser (section d'investissement)

Montant des dépenses : 475 486.38
Montant des recettes : 240 530.90

Détermination du besoin de financement

Résultat de clôture, section d'investissement (voir tableau A14) :	10 552.94
Restes à réaliser, dépenses :	475 486.38
Restes à réaliser, recettes :	240 530.90

BESOIN DE FINANCEMENT : 224 402.64

Résultat de clôture, section d'investissement + restes à réaliser, dépenses - restes à réaliser, recettes
Si le résultat est positif, émission d'un titre au compte 1068 224 402.64 € 1068

RESULTAT APRES TRANSFERT AU 1068 (si possible et choix re : 377 683.49

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE (R002) : 377 683.49 R002

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE (D002) : D002

23/02/2025
Le Maire,

Christian PAUL-LOUBIERE



Le comptable

Pour le Comptable public,
Le Contrôleur principal,
Mathilde LEFEBVRE



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	15
Quorum : 10		

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage convocation
20/03/2025

Vote
A main levée : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Demande de scrutin particulier :
non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> (si oui préciser le mode de scrutin)
Vote scrutin secret : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Vote scrutin public : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Pour : contre
Nom des votants :

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le : 02/04/2025 et
Publication ou Notification le : 02/04/2025

L'an 2025, le 27 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

Présents :

Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Chantal CHEVALLIER, Jean SEIGNEURY, Corinne CÔME, Pascal MARTIN, Pierre PERTHUIS, Marie Claire LABOREY, Patrice PICHOT, Jean-Louis DOUSSET, Didier DAVID, Ghislaine BUARD, Christèle DOYEN, Isabelle LAUZON, Laure VILLENEUVE (arrivée à 20 h 35)

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents : Marie-Jeune LEBRAULT, Pierre ROUXEL

A été nommée secrétaire : Isabelle LAUZON

Le Maire se réfère au **tableau des résultats** déjà présenté par Jacky TARANNE lors de l'approbation du CFU 2024 au point précédent.

Au vu de la balance des comptes de la section d'investissement du budget de la Commune de Jouy de l'exercice N-1 (2024) étant, y compris les restes à réaliser, déficitaire de 224.402,54 €,

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-leqalte.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCM_2025_01



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/03/2025

Objet :

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY :
AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, constatant le besoin de financement de la section d'investissement,

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, à concurrence de 224 402,54 €, en recette d'investissement à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

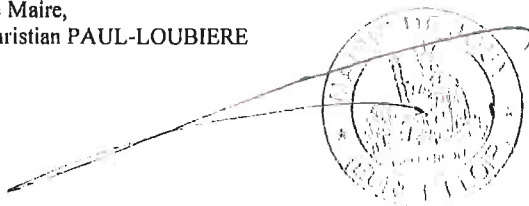
Le solde (excédent de fonctionnement diminué de l'affectation en section d'investissement), soit 602.086,03 € - 224 402,54 € = 377 683,49 €, sera reporté en recette à la section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Après délibération et vote, à l'unanimité, les membres du conseil :

- Adoptent les résultats du Compte Financier Unique du budget principal au 31 décembre 2024,
- Approuvent l'affectation au budget primitif 2025 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/03/2025

Le Maire,
Christian PAUL-LOUBIERE



Le(s) Secrétaire(s) de séance :
Isabelle LAUZON

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCM_2025_01



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/03/2025

Objet :

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY :
VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	15
Quorum : 10		

L'an 2025, le 27 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

Date de la convocation
20/03/2025

Présents :

Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Chantal CHEVALLIER, Jean SEIGNEURY, Corinne CÔME, Pascal MARTIN, Pierre PERTHUIS, Marie Claire LABOREY, Patrice PICHOT, Jean-Louis DOUSSET, Didier DAVID, Ghislaine BUARD, Christèle DOYEN, Isabelle LAUZON, Laure VILLENEUVE (arrivée à 20 h 35)

Date d'affichage convocation
20/03/2025

Vote
A main levée : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
<i>Demande de scrutin particulier :</i>
non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> (si oui préciser le mode de scrutin)
Vote scrutin secret : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Vote scrutin public : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Pour : contre
Nom des votants :

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents : Marie-Jeune LEBRAULT, Pierre ROUXEL

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le : 02/04/2025 et
Publication ou Notification le : 02/04/2025

A été nommée secrétaire : Isabelle LAUZON

Le Maire fait référence à l'état 1259 COM - ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025, état transmis chaque année aux collectivités et qui est le document de référence pour le vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY : VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Il rappelle que cette recette représente la plus importante recette d'un budget communal. Pour 2025, grâce à l'augmentation des bases d'imposition prévisionnelles de la taxe foncière du bâti d'environ 2.6 %, avec les mêmes taux que ceux de l'année passée soit 40,02 % pour la taxe foncière du bâti, 38,76 % pour le taux de la taxe foncière du non bâti, et 13,36 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la recette estimée sera de 774.889 € soit une recette supplémentaire de 18.576 €, par rapport à l'année 2024.

Un système de compensation a été mis en place en 2021, suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales afin que les communes ne soient pas trop impactées par cette perte de recette fiscale directe.

Le Maire présente les tableaux suivant aux conseillers :

Année 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives	Taux d'imposition de référence	Produit 2024 (avant coef correcteur sur TFB et Alloc compens)	Produit 2024 (après coef correcteur sur TFB)
<i>coefficient correcteur</i>				0,863641
Taxe foncière (bâtie) (73111)	1 881 951	40,02%	752 689 €	653 544 €
Taxe foncière (non bâtie) (73111)	127 259	38,78%	49 326 €	49 326 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires) (73111)	211 962	13,36%	28 318 €	28 318 €
Allocations compensatrices sur locaux industriels (73111)			0 €	0 €
Compensation TH (résidences secondaires) (73111)			0 €	0 €
Autres allocations compensatrices (74833)			18 890 €	18 890 €
FNGIR (73221)			6 235 €	6 235 €
Total perçu en 2024 (A)			855 458 €	756 313 €

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCM_2025_01

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY
Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94



Délibération n°
DCM

2025

013
27/03/2025

Catégorie

FINANCES

Nombre de pages

3 / 4

Paraphe

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY : VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Taxes	Bases d'imposition estimées	Taux d'imposition proposés pour 2025	Produit 2025 (avant coef correcteur sur TFB et Alloc compens)	Produit 2025 (après coef correcteur sur TFB)
<i>coefficient correcteur</i>				0,863641
Taxe foncière (bâtie) (73111)	1 931 000	40,02%	772 786 €	670 543 €
Taxe foncière (non bâtie) (73111)	128 500	38,76%	49 807 €	49 807 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires) (73111)	207 800	13,36%	27 762 €	27 762 €
Taxe Habitation (73111)			0 €	0 €
Compensation TH (résidences secondaires) (73111)			0 €	0 €
Autres allocations compensatrices (74833)			20 542 €	20 542 €
FNGIR (73221)			6 235 €	6 235 €
Total 2025 (B)			877 132 €	774 889 €

Ecart entre prévisionnel 2025 (avec + environ 2.6 % sur bases TFB sans augmentation de taux) et perçu 2024, soit B/A

18 576 €

Sur avis de la commission des finances, le Maire propose de ne pas augmenter les taux de taxe foncière bâtie, non bâtie et taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCM_2025_01



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/03/2025

Objet :

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY :
VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX**

Après délibération et vote à l'unanimité, les conseillers :

- Acceptent de reconduire les taux de taxe foncière bâtie, non bâtie et taxe d'habitation sur les résidences secondaires, comme suit :
 - o Taxe foncière bâtie : 40,02 %,
 - o Taxe foncière non bâtie : 38,76 %
 - o Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 13,36 %

- Autorisent le Maire à notifier ces informations, par le biais l'état 1259 COM, à la préfecture et au service de la fiscalité directe locale de la DDFIP

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/03/2025

Le Maire,
Christian PAUL-LOUBIERE

Le(s) Secrétaire(s) de séance :
Isabelle LAUZON





EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du | 27/03/2025

Objet :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	15
Quorum : 10		

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage convocation
20/03/2025

Vote
A main levée : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Demande de scrutin particulier :
non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> (si oui préciser le mode de scrutin)
Vote scrutin secret : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Vote scrutin public : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Pour : contre
Nom des votants :

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en
Préfecture le : 02/04/2025
et
Publication ou
Notification le : 02/04/2025

L'an 2025, le 27 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

Présents :

Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Chantal CHEVALLIER, Jean SEIGNEURY, Corinne CÔME, Pascal MARTIN, Pierre PERTHUIS, Marie Claire LABOREY, Patrice PICHOT, Jean-Louis DOUSSET, Didier DAVID, Ghislaine BUARD, Christèle DOYEN, Isabelle LAUZON, Laure VILLENEUVE (arrivée à 20 h 35)

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents : Marie-Jeune LEBRAULT, Pierre ROUXEL

A été nommée secrétaire : Isabelle LAUZON

Le Maire présente la section de fonctionnement du budget principal de la Commune pour l'année 2025 prenant en compte le maintien des taux d'imposition de la taxe foncière bâtie, non bâtie, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et la reprise des résultats de l'année 2024 votée en amont.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCM_2025_01



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY

Il commente les postes les plus importants.

Il s'attarde notamment sur les chapitres de dépenses :

- 011 – charges à caractère général : insiste sur les augmentations persistantes et grandissantes des fluides (gaz, électricité, eau),
- 012 – charges de personnel et frais assimilés : en faisant référence à la parution du décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 qui prévoit l'augmentation du taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse Nationale des Retraités des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Ainsi, dès 2025 et pour les 3 années suivantes, une augmentation de 3 % sera appliquée par an pour atteindre, en 2028, le taux de 43,65 % au lieu de 31,65 % en 2024. Un article très intéressant du Figaro, vient éclaircir le motif de cette augmentation, qui n'est autre qu'un phénomène de solidarité envers les autres caisses de retraite, largement déficitaires. Rappelons que la CNRACL, excédentaire jusqu'en 2017 (clôture à 15 milliards d'Euros sur cette même année), a déjà contribué, depuis 1974, soit durant 50 ans, au versement d'une centaine de milliards d'Euros aux autres régimes de retraite. Cette contribution a inévitablement contribué au déficit de la CNRACL. Cette situation reflète celle du contexte général entre les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, qui sont appelées à réduire drastiquement leurs dépenses, pour réduire la dette publique (qui culmine désormais à près de 3.300 Md€ et 59 Md€ pour les charges d'intérêt, soit environ 2 % du PIB) alors qu'elles subissent les perpétuels transferts de charges non compensés, les pertes de pouvoirs, et ont toujours eu obligation de voter un budget en équilibre. S'ajoutent également le mécanisme du Glissement Vieillesse Technicité et des charges exceptionnelles suite à des droits d'agents qui jusqu'alors n'avaient pas été sollicités.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du | 27/03/2025

Objet :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY

Côté recettes, outre la recette principale liée à la fiscalité, prévisionnel 2025 estimé à 774.889 €, le Maire souligne, une fois de plus que, grâce à la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole, la Commune dispose de fonds complémentaires non négligeables :

FONCTIONNEMENT :

- la Dotation de Solidarité Communautaire, versée ses excédents, qui s'élèvera pour 2025 à bien qu'en baisse par rapport à 2024 (88.017,00 €),	85.260,00 €
- l'Attribution de compensation :	31.780,00 €
- le remboursement des frais des conventions de gestion du complexe sportif, du CLSH, de l'eau et assainissement :	61.000,00 €
<i>Sous-total fonctionnement</i>	<u>178.040,00 €</u>

INVESTISSEMENT :

- les fonds de concours en cours de sollicitation au titre des opérations d'investissement du Budget Principal	92.290,00 €
<i>Sous-total investissement</i>	<u>92.290,00 €</u>

Total des deux sections 270.330,00 €

La section de fonctionnement est votée en équilibre, en dépenses et en recettes, pour un total de 1.764.720,00 € (cf tableau joint).

Il présente ensuite la section d'investissement du budget primitif 2025, selon le tableau joint, en détaillant :

- Les dépenses et recettes obligatoires :
 - dont une partie en restes à réaliser de 29.270,00 € en dépenses, complétées par 28.780,00 € en dépenses nouvelles et 77.424,52 € en recettes nouvelles.
- Les programmes en cours :
 - intégrant les restes à réaliser pour 446.216,38 € en dépenses et 240.530,90 € en recettes, avec un complément pour 2025 de 152.543,62 € en dépenses et 131.159,10 € en recettes.
- Les nouveaux programmes proposés :
 - à hauteur de 45.760,00 € en dépenses et 18.500,00 € en recettes.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY

Vu,

- la reprise des résultats de l'exercice 2024 (compte 001) pour la section d'investissement à 10.552,94 €,
- l'affectation obligatoire nécessaire pour équilibrer cette même section (compte 1068) d'un montant de 224.402,54 €,
- les dépenses et recettes obligatoires, les programmes en cours et les nouveaux proposés,

le Maire propose, **pour la première fois depuis 30 ans**, de ne rien prélever sur la section de fonctionnement (autofinancement) par le jeu d'écritures du chapitre 023 vers le chapitre 021 de la section d'investissement.

Cette section d'investissement est votée en équilibre, en dépenses et en recettes à hauteur de 702.570,00 €.

Le montant total du budget de la Commune pour l'année 2025 en dépenses et recettes s'élève à 2.467.290,00 € pour les deux sections.

Le Maire demande aux conseillers :

- o d'adopter ce budget primitif 2025, tel que présenté,
- o de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY
Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94



Délibération n°	2025	014
DCM		27/03/2025
Catégorie	FINANCES	
Nombre de pages	5	/ 5
Paraphe		

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY

Il précise qu'il s'agit ici d'une disposition prévue par la norme M57 afin de faciliter la gestion budgétaire, bien entendu, le conseil serait informé a posteriori de ces éventuels mouvements.

Les conseillers, après avoir voté, à l'unanimité :

- adoptent ce budget primitif 2025, pour un montant total équilibré en recettes et en dépenses à 2.467.290,00 €,
- autorisent le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/03/2025

Le Maire,
Christian PAUL-LOUBIERE

Le(s) Secrétaire(s) de séance :
Isabelle LAUZON

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCH_2025_01

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

			II
			A

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
		227 083,62	451 486,16

	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	475 486,38	240 530,90
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 10 552,94
	=		=
	Total de la section d'investissement (2)	702 570,00	702 570,00

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		1 764 720,00	1 387 036,51

	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 377 683,49
	=		=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 764 720,00	1 764 720,00

	+		+
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 467 290,00	2 467 290,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	1 800 000,00	0,00	0,00	1 764 720,00	1 764 720,00	0,00	1 764 720,00	1 764 720,00
011	Charges à caractère général (3)	677 300,00	0,00	0,00	771 550,00	771 550,00	0,00	771 550,00	771 550,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	795 000,00	0,00		860 000,00	860 000,00		860 000,00	860 000,00
014	Atténuations de produits	500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	132 450,00	0,00	0,00	121 700,00	121 700,00	0,00	121 700,00	121 700,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 605 250,00	0,00	0,00	1 754 750,00	1 754 750,00	0,00	1 754 750,00	1 754 750,00
66	Charges financières	8 500,00	0,00		8 200,00	8 200,00		8 200,00	8 200,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			120,00	120,00		120,00	120,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	9 500,00	0,00	0,00	9 320,00	9 320,00	0,00	9 320,00	9 320,00
	Total des dépenses réelles	1 614 750,00	0,00	0,00	1 764 070,00	1 764 070,00	0,00	1 764 070,00	1 764 070,00
023	Virement à la section d'investissement	184 600,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	650,00			650,00	650,00		650,00	650,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	185 250,00			650,00	650,00		650,00	650,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 764 720,00
--	---------------------

COMMUNE DE JOUY - 31400 - COMMUNE DE JOUY - BP - 2025

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCM_2025_01

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 325 013,15	0,00	1 387 036,51	1 387 036,51	1 387 036,51
013	Atténuations de charges (2)	32 200,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	178 400,00	0,00	214 410,00	214 410,00	214 410,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	171 020,00	0,00	163 070,00	163 070,00	163 070,00
731	Fiscalité locale	731 640,00	0,00	748 510,00	748 510,00	748 510,00
74	Dotations et participations (2)	183 160,00	0,00	192 330,00	192 330,00	192 330,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	27 590,00	0,00	37 700,00	37 700,00	37 700,00
	Total des recettes de gestion des services	1 324 010,00	0,00	1 386 020,00	1 386 020,00	1 386 020,00
76	Produits financiers	3,15	0,00	16,51	16,51	16,51
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 003,15	0,00	1 016,51	1 016,51	1 016,51
	Total des recettes réelles	1 325 013,15	0,00	1 387 036,51	1 387 036,51	1 387 036,51
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

377 683,49

Total des recettes de fonctionnement cumulées

1 764 720,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D / 040).
 (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (7) Inscrire en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

unité monétaire : Euro

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2025		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
R	001	REPRISE DES RESULTATS N-1			0.00 €	10 552.94	0.00	10 552.94	
R	1068	AFFECTATION OBLIGATOIRE				224 402.54	0.00	224 402.54	
		DEPENSES OBLIGATOIRES							
		<i>Remboursement Capital des Emprunts</i>	0.00	0.00	28 040.00	360.00	28 040.00	360.00	
D/R	1641	Emprunts			27 440.00		27 440.00	0.00	
D/R	165	Dépôt et cautionnement reçus			600.00	360.00	600.00	360.00	
	O24	<i>produits de cessions</i>	0.00	0.00	0.00	944.52	0.00	944.52	
R	024	<i>produits des cessions d'immobilisations</i>				944.52	0.00	944.52	
	O40	<i>Opération d'ordre budgétaire (OS)</i>	0.00	0.00	0.00	650.00	0.00	650.00	
R	2804182 (040)	<i>Amortissement : subv org. Publics divers/bâtiments et installations</i>				650.00	0.00	650.00	
		<i>Hors opération</i>	29 270.00	0.00	740.00	75 470.00	30 010.00	75 470.00	
D	2111	Terrains nus	29 270.00		740.00		30 010.00	0.00	
R	10226	Taxe aménagement				25 000.00	0.00	25 000.00	
R	10222	FCTVA (dépenses N-2)				50 470.00	0.00	50 470.00	montant réel à percevoir
		SOUS-TOTAL (1) DEPENSES OBLIGATOIRES	29 270.00	0.00	28 780.00	77 424.52	58 050.00	77 424.52	

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-loges.com

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2025		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
		PROGRAMME EN COURS/ RESTES A REALISER A REPORTER AU BP							
	1906	<u>Cimetière : Relève de 42 tombes</u>	0.00	0.00	0.00	350.00	0.00	350.00	
R	13251	<u>Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2019)</u>				350.00	0.00	350.00	
	1912	<u>Travaux de voirie rue de Berchères</u>	1 296.00	0.00	4.00	0.00	1 300.00	0.00	
D	2152	Installations de voirie	1 296.00		4.00		1 300.00	0.00	
	2203	<u>Salle polyvalente de JOUY - rénovation et mise aux normes</u>	175 458.72	141 016.50	41.28	3.50	175 500.00	141 020.00	
D	2131	Constructions bâtiments publics	175 458.72		41.28		175 500.00	0.00	
R	1321	<u>Etat et établissements nationaux (DETR 2023)</u>		0.00			0.00	0.00	
R	1323	<u>Départements (FDI 2023)</u>		21 000.00			0.00	21 000.00	
R	13251	<u>Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2023/2024)</u>		74 537.50		2.50	0.00	74 540.00	
R	13461	<u>DETR (2023)</u>		45 479.00		1.00	0.00	45 480.00	
	2218	<u>Ateliers techniques : rénovation</u>	76 120.47	17 855.00	1 459.53	15.00	77 580.00	17 870.00	
D	2131	Constructions bâtiments publics	76 120.47		1 459.53		77 580.00	0.00	
R	13251	<u>Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2023/échelonnement 2024)</u>		6 761.00		9.00	0.00	6 770.00	
R	13251	<u>Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2024)</u>		11 094.00		6.00	0.00	11 100.00	
	2302	<u>Acquisition matériel informatique et bureautique</u>	3 156.80	0.00	3.20	0.00	3 160.00	0.00	
D	2183	Matériel informatique	3 156.80		3.20		3 160.00	0.00	
	2305	<u>Yaux-roussins : aménagement foncier avant travaux b rétention</u>	11 200.00	0.00	0.00	0.00	11 200.00	0.00	
D	2152	Installations de voirie	11 200.00				11 200.00	0.00	
	2310	<u>Environnement : acquisitions diverses</u>	675.41	0.00	1 624.59	0.00	2 300.00	0.00	
D	2188	Autres immobilisations	675.41		1 624.59		2 300.00	0.00	
	2311	<u>Registres d'actes</u>	3 430.00	0.00	0.00	0.00	3 430.00	0.00	
D	2188	Autres immobilisations	3 430.00		0.00		3 430.00	0.00	
	2312	<u>Avenue de la Digue : aménagement sécurité 2ème tr</u>	0.00	8 801.50	0.00	8.50	0.00	8 810.00	
R	13251	<u>Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2024)</u>		8 801.50		8.50	0.00	8 810.00	
	2313	<u>Bâtiments communaux : ERP accessibilité et sécurité</u>	7 109.60	0.00	40.40	0.00	7 150.00	0.00	
D	2131	Constructions bâtiments publics	7 109.60		40.40		7 150.00	0.00	
	2314	<u>Moulin de Lambouray : accessibilité et sécurité</u>	24 807.67	10 748.50	2.33	1.50	24 810.00	10 750.00	

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/04/2025

Application agréée e-fiscalite.com

**PROPOSITION DE BUDGET
INVESTISSEMENT
ANNEE 2025**

BUDGET PRINCIPAL

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2025		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
D	2138	Autres constructions	24 807.67		2.33		24 810.00	0.00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2024)		10 748.50		1.50	0.00	10 750.00	
	2401	Acquisition matériel technique	1 401.20	0.00	8.80	0.00	1 410.00	0.00	
D	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 401.20		8.80		1 410.00	0.00	
	2403	Voirie communale : rénovation	23 808.00	18 255.60	2.00	4.40	23 810.00	18 260.00	
D	2152	Installations de voirie	23 808.00		2.00		23 810.00	0.00	
R	1323	Départements (FDI 2024)		10 649.10		0.90	0.00	10 650.00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2024)		7 606.50		3.50	0.00	7 610.00	
	2404	Ecole : rénovation et sécurisation	7 841.91	11 013.80	8.09	6.20	7 850.00	11 020.00	
D	2131	Constructions bâtiments publics	7 841.91		8.09		7 850.00	0.00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (DETR 2024)		4 405.10		4.90	0.00	4 410.00	
R	1323	Départements (FDI 2023)		6 608.70		1.30	0.00	6 610.00	
R	1328	FIPDR (2024)					0.00	0.00	
	2405	Véloscénie	3 045.60	2 620.00	4.40	0.00	3 050.00	2 620.00	
D	2152	Installations de voirie	3 045.60		4.40		3 050.00	0.00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (ADEME 2024)		1 400.00			0.00	1 400.00	
R	1323	Départements (FDI 2024)		1 220.00			0.00	1 220.00	
	2406	Stade : rénovation des aménagements extérieurs	89 280.00	30 220.00	0.00	14 420.00	89 280.00	44 640.00	
D	2131	Constructions bâtiments publics	89 280.00				89 280.00	0.00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (DETR 2024)				14 420.00	0.00	14 420.00	
R	1323	Départements (FDI 2024)		22 320.00			0.00	22 320.00	
R	1328	Autres subventions d'investissement (FAFA 2024)		7 900.00			0.00	7 900.00	
	2408	Av de la Digue : aménagement sécurité 3ème tr	17 585.00	0.00	149 345.00	116 350.00	166 930.00	116 350.00	
D	2152	Installations de voirie (av Digue)	7 585.00		133 295.00		140 880.00	0.00	
D	2152	Installations de voirie (av Gare)	10 000.00		16 050.00		26 050.00	0.00	
R	1323	Départements (Av Digue - FDI 2025)				30 000.00	0.00	30 000.00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (Av Digue - FDC 2025)				39 350.00	0.00	39 350.00	

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée f-bu@bpc.com

**PROPOSITION DE BUDGET
INVESTISSEMENT
ANNEE 2025**

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2025		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (Av Gare - FDC 2025)				47 000.00	0.00	47 000.00	
SOUS-TOTAL (2) EN COURS/RESTES A REALISER			446 216,38	240 530,90	152 543,62	131 159,10	598 760,00	371 690,00	
SOUS-TOTAL (1+2) RAR			475 486,38	240 530,90			Solde RAR		-234 955,48

PROGRAMMES NOUVEAUX PROPOSES									
	2501	<u>Acquisition matériel technique</u>	0.00	0.00	5 000.00	0.00	5 000.00	0.00	
D	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques			5 000.00		5 000.00	0.00	
	2502	<u>Acquisition matériel informatique et bureautique</u>	0.00	0.00	4 000.00	0.00	4 000.00	0.00	
D	2051	concessions et droits similaires			2 000.00		2 000.00	0.00	
D	2184	Matériel de bureau et mobilier			2 000.00		2 000.00	0.00	
	2503	<u>Bâtiments communaux : rénovation</u>	0.00	0.00	5 000.00	0.00	5 000.00	0.00	
D	2131	Constructions bâtiments publics			5 000.00		5 000.00	0.00	
	2504	<u>Rue JP GRANGE : Modif plateau surélevé</u>	0.00	0.00	11 450.00	5 720.00	11 450.00	5 720.00	
D	2152	Installations de voirie			11 450.00		11 450.00	0.00	
R	1345	Fonds équip non amorti (amendes police 2025)				2 860.00	0.00	2 860.00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2025)				2 860.00	0.00	2 860.00	
	2505	<u>Ecole : réfection des sols</u>	0.00	0.00	9 250.00	4 620.00	9 250.00	4 620.00	
D	2131	Constructions bâtiments publics			9 250.00		9 250.00	0.00	
R	1321	Etat et établissements nationaux (DETR 2025)				1 540.00	0.00	1 540.00	
R	13251	Subv non transf. GFP de rattachement (FDC 2025)				3 080.00	0.00	3 080.00	
	2506	<u>Eglise : remise en état frise et niche sculptée</u>	0.00	0.00	8 160.00	8 160.00	8 160.00	8 160.00	
D	2131	Constructions bâtiments publics			8 160.00		8 160.00	0.00	
R	1323	Départements (Plan églises et petites patrimoines remarquables 2025)				8 160.00	0.00	8 160.00	
	2507	<u>Voie : signalisation horizontale et verticale</u>	0.00	0.00	2 900.00	0.00	2 900.00	0.00	
D	2152	Installations de voirie			2 900.00		2 900.00	0.00	
SOUS-TOTAL (3) - NOUVEAUX PROGRAMMES			0.00	0.00	45 760.00	18 500.00	45 760.00	18 500.00	

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

**PROPOSITION DE BUDGET
INVESTISSEMENT
ANNEE 2025**

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2025		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
REPORT									
		Reprise des Résultats n-1	0.00	0.00	0.00	10 552.94	0.00	10 552.94	
		Affectation obligatoire			0.00	224 402.54	0.00	224 402.54	
		Sous-total (1)	29 270.00	0.00	28 780.00	77 424.52	58 050.00	77 424.52	
		Sous-total (2)	446 216.38	240 530.90	152 543.62	131 159.10	598 760.00	371 690.00	
		Sous-total (3)	0.00	0.00	45 760.00	18 500.00	45 760.00	18 500.00	
		TOTAL GENERAL	475 486.38	240 530.90	227 083.62	462 039.10	702 570.00	702 570.00	
SOLDE POSITIF									
SOLDE NEGATIF A PRELEVER SUR EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (021)								0.00	
BALANCE GENERALE D'INVESTISSEMENT							702 570.00	702 570.00	



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	13
Quorum : 10		

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage convocation
20/03/2025

Vote
A main levée : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0
Demande de scrutin particulier :
non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> (si oui préciser le mode de scrutin)
Vote scrutin secret : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Vote scrutin public : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Pour : contre
Nom des votants :

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en
Préfecture le : 02/04/2025
et
Publication ou
Notification le : 02/04/2025

L'an 2025, le 27 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

Présents :

Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Chantal CHEVALLIER, Jean SEIGNEURY, Corinne CÔME, Pascal MARTIN, Pierre PERTHUIS, Marie Claire LABOREY, Patrice PICHOT, Jean-Louis DOUSSET, Didier DAVID, Ghislaine BUARD, Christèle DOYEN, Isabelle LAUZON, Laure VILLENEUVE (arrivée à 20 h 35)

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents : Marie-Jeune LEBRAULT, Pierre ROUXEL

A été nommée secrétaire : Isabelle LAUZON

Chantal CHEVALLIER apporte des précisions quant au versement des subventions aux associations.

- Conformément à la législation, les subventions versées aux associations sont soumises à un contrôle par la commune. S'agissant des fonds publics, le Maire est responsable de leur affectation,

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE JOUY : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Par ailleurs, lors du vote du budget 2025, les crédits ont été ouverts à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » pour un montant global de 23.000 euros, la ventilation des subventions accordées aux associations ne pouvant se faire qu'à réception d'éléments financiers notamment bilan financier et budget prévisionnel,
- Au vu des documents qui ont été transmis, la commission des finances s'est réunie et a étudié une répartition de l'enveloppe budgétaire en fonction des besoins de chaque association.

Le Maire informe le Conseil Municipal des montants proposés, selon le tableau ci-après. Le montant total des subventions accordées est de 20 670.00 €.

Après délibération et vote à l'unanimité des exprimés, Chantal CHEVALLIER et Patrice PICHOT ne prennent pas part au vote, les conseillers acceptent le versement des subventions 2025 aux associations au regard de l'état présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/03/2025

Le Maire,
Christian PAUL-LOUBIERE

Le(s) Secrétaire(s) de séance :
Isabelle LAUZON



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCM_2025_01

Liste des subventions sur l'exercice 2025

Budget : 31400 - COMMUNE DE JOUY

Numéro du contrat	Objet	Organisme bénéficiaire	Montant de la subvention 2024	Montant de la subvention 2025
subv 001	Subvention de fonctionnement	AMICALE DES POMPIERS	500.00	500.00
subv 002	Subvention de fonctionnement	JEUNES SAPEURS POMPI	100.00	100.00
subv 003	Subvention de fonctionnement	AMIS DU MUSEE DU PATR	250.00	250.00
subv 004	Subvention de fonctionnement	PECHEURS DE JOUY ET C	100.00	100.00
subv 006	Subvention de fonctionnement	ETOILE SPORTIVE ASS. SI	3 000.00	3 000.00
subv 007	Subvention de fonctionnement	BIBLIOTHEQUE ASSOCIAT	950.00	950.00
subv 008	Subvention de fonctionnement	CLUB DES ANCIENS DE JC	600.00	500.00
subv 009	Subvention de fonctionnement	COMITE DES FETES JOUY	4 000.00	4 000.00
subv 010	Subvention de fonctionnement	COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000.00	4 000.00
subv 011	Subvention de fonctionnement	ESPACE MUSICAL DE JOU	1 400.00	1 400.00
subv 012	Subvention de fonctionnement	ETOILE SPORTIVE ASS. SI	2 240.00	2 240.00
subv 013	Subvention de fonctionnement	JUDO CLUB DE JOUY	900.00	900.00
subv 014	Subvention de fonctionnement	LOISIRS CREATIFS JOVIEI	100.00	100.00
subv 015	Subvention de fonctionnement	APE ASSOCIATION PAREN	350.00	300.00
subv 016	Subvention de fonctionnement	LES PLUM EURE DE JOUY	900.00	300.00
subv 017	Subvention de fonctionnement	PREVENTION ROUTIERE	80.00	80.00
subv 018	Subvention de fonctionnement	ETOILE SPORTIVE TENNIS	0.00	0.00
subv 019	Subvention de fonctionnement	ETOILE SPORTIVE ASS. SI	500.00	500.00
subv 020	Subvention de fonctionnement	ETOILE SPORTIVE TIR A L'	0.00	0.00
subv 021	Subvention de fonctionnement	VARIETES THEATRE	600.00	600.00
subv 022	Subvention de fonctionnement	GYM ET DANSE DE LA VAI	200.00	200.00
Subv 023	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION SPORTIVE I	200.00	200.00
Subv 024	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION DU DON DL	0.00	0.00
Subv 025	Subvention de fonctionnement	LIGUE CONTRE LE CANCE	100.00	100.00
Subv 026	Subvention de fonctionnement	AIDER AUTREMENT 28	250.00	250.00
Subv 027	Subvention de fonctionnement	FNPC TOUR ESSOR	0.00	0.00
Subv 028	Subvention de fonctionnement	LES AMIS DE LA GENDARI	100.00	100.00
Total budget : 31400 - COMMUNE DE JOUY			19 320.00	20 670.00

Page 1 sur 1
REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-Inqalte.com



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	14
Quorum : 10		

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage convocation
20/03/2025

Vote
A main levée : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0
Demande de scrutin particulier :
non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> (si oui préciser le mode de scrutin)
Vote scrutin secret : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Vote scrutin public : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Pour : contre
Nom des votants :

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le : 02/04/2025 et
Publication ou Notification le : 02/04/2025

L'an 2025, le 27 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

Présents :

Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Chantal CHEVALLIER, Jean SEIGNEURY, Corinne CÔME, Pascal MARTIN, Pierre PERTHUIS, Marie Claire LABOREY, Patrice PICHOT, Jean-Louis DOUSSET, Didier DAVID, Ghislaine BUARD, Christèle DOYEN, Isabelle LAUZON, Laure VILLENEUVE (arrivée à 20 h 35)

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents : Marie-Jeune LEBRAULT, Pierre ROUXEL

A été nommée secrétaire : Isabelle LAUZON

Jacky TARANNE donne lecture des résultats du Compte Financier Unique (C.F.U.) 2024 du budget annexe du Moulin de Lambouray de la Commune, regroupant désormais les données de l'ordonnateur (Commune) et du comptable (service de Gestion Comptable CHARTRES METROPOLE), en lieu et place de l'ancien Compte de Gestion, produit par la Trésorerie, et du Compte Administratif, produit par la Commune.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver les résultats présentés, après avoir constaté l'exactitude des comptes et éléments produits par l'ordonnateur et le comptable.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-leqake.com

99_DE-028-21280211-20250327-DCH_2025_01



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Maire se félicite, pour la deuxième année consécutive, des bons résultats de clôture de l'exercice 2024 présentant un résultat positif. CHARTRES EVENEMENTIEL a réalisé un chiffre d'affaires de 86.146,61 € HT et a ainsi dépassé ses objectifs de 60.000,00 € HT.

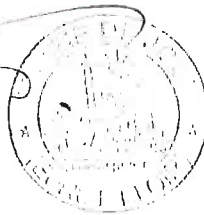
Le conseil municipal, en dehors de la présence du Maire, approuve, à l'unanimité des exprimés :

- les résultats du budget annexe du Moulin de Lambouray portés sur le Compte Financier Unique pour l'année 2024, dont les résultats sont annexés au présent procès-verbal,
- donne quitus à la Responsable du service de Gestion Comptable CHARTRES METROPOLE pour les éléments comptables du Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

Les résultats de ce Compte Financier Unique seront, en conséquence, repris au budget primitif 2025 du budget annexe du Moulin de Lambouray de la Commune de JOUY.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/03/2025

Le Maire,
Christian PAUL-LOUBIERE



Le(s) Secrétaire(s) de séance :
Isabelle LAUZON



RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

AU BUDGET MOULIN 2025

Budget Moulin Commune de Jouy
exercice 2024

	Dépenses	Recettes	Résultat exercice
Investissement	29 746.67	54 495.89	24 749.22
Fonctionnement	59 355.36	86 595.69	27 240.33
Totaux	89 102.03	141 091.58	51 989.55

Résultat de clôture de l'exercice 2023

	Résultat de clôture exercice précédent - 2023	Part affectée à l'Investissement - Exercice 2024	Résultat exercice 2024	Résultat clôture - Exercice 2024
Investissement	-41 460.88		24 749.22	001 -16 711.66
Fonctionnement	45 366.79	41 460.88	27 240.33	31 146.24
Totaux	3 905.91		51 989.55	14 434.58

Restes à réaliser (section d'investissement)

Montant des dépenses : 0.00
Montant des recettes : 0.00

Détermination du besoin de financement

Résultat de clôture, section d'investissement (voir tableau A14) : -16 711.66
Restes à réaliser, dépenses : 0.00
Restes à réaliser, recettes : 0.00

BESOIN DE FINANCEMENT : 16 711.66

Résultat de clôture, section d'investissement + restes à réaliser, dépenses - restes à réaliser, recettes
Si le résultat est positif, émission d'un titre au compte 1068 16 711.66 € 1068

RESULTAT APRES TRANSFERT AU 1068 (si possible et choix retenu) 14 434.58

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE (R002) : 14 434.58 R002

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE (D002) : D002

31/01/2025

Le Maire,

Christian PAUL LOUBIERE



Le comptable

Pour le Comptable public,
Le Contrôleur principal,
Mathilde LEFEBVRE



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	15
Quorum : 10		

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage convocation
20/03/2025

Vote
A main levée : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Demande de scrutin particulier :
non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> (si oui préciser le mode de scrutin)
Vote scrutin secret : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Vote scrutin public : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Pour : contre
Nom des votants :

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le : 02/04/2025 et
Publication ou Notification le : 02/04/2025

L'an 2025, le 27 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

Présents :

Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Chantal CHEVALLIER, Jean SEIGNEURY, Corinne CÔME, Pascal MARTIN, Pierre PERTHUIS, Marie Claire LABOREY, Patrice PICHOT, Jean-Louis DOUSSET, Didier DAVID, Ghislaine BUARD, Christèle DOYEN, Isabelle LAUZON, Laure VILLENEUVE (arrivée à 20 h 35)

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents : Marie-Jeune LEBRAULT, Pierre ROUXEL

A été nommée secrétaire : Isabelle LAUZON

La balance des comptes de la section d'investissement du budget annexe du moulin de Lambouray pour l'exercice N-1 (2024) étant, y compris les restes à réaliser, déficitaire de 16 711,66 €,

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCM_2025_01



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY

Le Conseil Municipal, constatant le besoin de financement de la section d'investissement,

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement, à concurrence de 16 711,66 €, en recette d'investissement à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

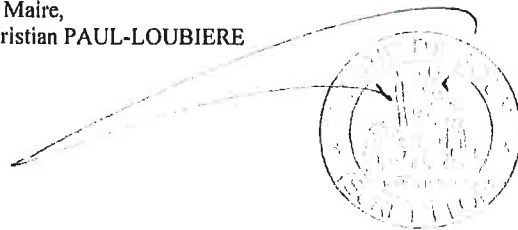
Le solde de la section de fonctionnement sera reporté pour un montant de 14 434,58 € (31 146,24€ - 16 711,66€) au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » (recette).

Après délibération et vote, à l'unanimité, les membres du conseil :

- Adoptent les résultats du budget annexe du moulin de Lambouray au 31 décembre 2024,
- Approuvent l'affectation au budget primitif 2025 du budget annexe du moulin Lambouray de la Commune de JOUY.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/03/2025

Le Maire,
Christian PAUL-LOUBIERE



Le(s) Secrétaire(s) de séance :
Isabelle LAUZON



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	15
Quorum : 10		

L'an 2025, le 27 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

Date de la convocation
20/03/2025

Présents :

Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Chantal CHEVALLIER, Jean SEIGNEURY, Corinne CÔME, Pascal MARTIN, Pierre PERTHUIS, Marie Claire LABOREY, Patrice PICHOT, Jean-Louis DOUSSET, Didier DAVID, Ghislaine BUARD, Christèle DOYEN, Isabelle LAUZON, Laure VILLENEUVE (arrivée à 20 h 35)

Date d'affichage convocation
20/03/2025

Vote
A main levée : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Demande de scrutin particulier :
non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> (si oui préciser le mode de scrutin)
Vote scrutin secret : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Vote scrutin public : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Pour : contre
Nom des votants :

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents : Marie-Jeune LEBRAULT, Pierre ROUXEL

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le : 02/04/2025 et
Publication ou Notification le : 02/04/2025

A été nommée secrétaire : Isabelle LAUZON

Jacky TARANNE présente la section de fonctionnement du budget annexe du moulin de Lambouray pour l'exercice 2025 tenant compte de la reprise des résultats de l'année 2024.

Le principal chapitre de dépenses étant le 011 ou charges à caractère général, sans gros changement par rapport au budget présenté l'année écoulée. Il précise tout de même que désormais les frais liés aux travaux réalisés en régie, travaux d'entretien et de tonte, pourront être reversés au budget principal.

Il souligne également un fait important, dans six ans, le prêt sera terminé de rembourser, il en rappelle le montant de la mensualité annuelle : 41.312,67 €.

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2025

Application agréée E-legaite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCH_2025_01



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY

De même, le chiffre d'affaires escompté par CHARTRES EVENEMENTIEL pour 2025, estimé à 90.400,00 € HT, va nous permettre d'envisager d'autres travaux tels que le remplacement du portail de la prairie, le passage des spots d'éclairage extérieur en LED.

Une grosse opération de réfection totale de la toiture sera engagée dès que nous le pourrons, ainsi que la libération du garage pour permettre au gestionnaire d'étendre ses prestations, sans gêner le voisinage.

La section de fonctionnement est votée en équilibre, en dépenses et en recettes à 105.380,00 € (cf tableau joint).

Il présente ensuite la section d'investissement du budget primitif 2025, selon le tableau joint, en détaillant :

- Les dépenses et recettes obligatoires :
 - pour 31.088,34 € en dépenses nouvelles et 13.068,34 € en recettes nouvelles.
- Les programmes en cours :
 - pas de mouvement.
- Les nouveaux programmes proposés :
 - pour 7.500,00 € en dépenses nouvelles.

Vu,

- la reprise des résultats de l'exercice 2024 pour la section d'investissement à - 16.711,66 € (compte 001),
- l'affectation obligatoire nécessaire pour alimenter la section d'investissement, à hauteur du solde disponible de la section de fonctionnement (compte 1068) d'un montant de 16.711,66 €,
- les dépenses et recettes obligatoires,
- les dépenses nouvelles,

Jacky TARANNE propose de prélever la somme de 25.520,00 € sur la section de fonctionnement (autofinancement) par le jeu d'écritures du chapitre 023 et vers le chapitre 021 de la section d'investissement.

Cette section d'investissement est votée en équilibre, en dépenses et en recettes à hauteur de 55.300,00 €.

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY
Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94



Délibération n° DCM	2025	018 27/03/2025
Catégorie	FINANCES	
Nombre de pages	3	/ 3
Paraphe		

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU MOULIN DE LAMBOURAY

Le montant total du budget annexe du moulin de Lambouray pour l'année 2025 en dépenses et en recettes s'élève à 160.680,00 € pour les deux sections.

Jacky TARANNE demande aux conseillers :

- d'adopter ce budget primitif 2025, tel que présenté,
- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Il précise qu'il s'agit ici d'une disposition prévue par la M57 afin de faciliter la gestion budgétaire, bien entendu, le conseil serait informé a posteriori de ces éventuels mouvements.

Les conseillers, après avoir votés, à l'unanimité :

- adoptent ce budget primitif 2025, tel que présenté, pour un montant total équilibré en recettes et en dépenses à 160.680,00 €.
- autorisent le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/03/2025

Le Maire,
Christian PAUL-LOUBIERE



Le(s) Secrétaire(s) de séance :
Isabelle LAUZON

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCM_2025_01

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	38 588,34	55 300,00

+		+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	16 711,66	(si solde positif) 0,00
=	=	=
Total de la section d'investissement (2)	55 300,00	55 300,00

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	105 380,00	90 945,42

+		+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 14 434,58
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	105 380,00	105 380,00

+		+
TOTAL DU BUDGET (4)	160 680,00	160 680,00

1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

COMMUNE DE JOUY - 81600 - SALLE DU MOULIN DE LAMBOURAY - BP - 2025

- (1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée e-legalite.com

93_DE-028-212802011-20250327-DCM_2025_01

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	86 094,09	0,00	90 945,42	90 945,42	90 945,42
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	90,00	90,00	90,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	85 644,09	0,00	90 405,42	90 405,42	90 405,42
	Total des recettes de gestion des services	85 644,09	0,00	90 495,42	90 495,42	90 495,42
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	85 644,09	0,00	90 495,42	90 495,42	90 495,42
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	450,00		450,00	450,00	450,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	450,00		450,00	450,00	450,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	14 434,58
--	------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	105 380,00
--	-------------------

1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 4) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

REÇU EN PREFECTURE
 le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

unité monétaire : Euro

R/D	N° Op	LIBELLE	RAR		Proposition nouvelle		Total proposition BP 2025		OBSERVATIONS
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
D	001	REPRISE DES RESULTATS N-1	0.00		16 711.66		16 711.66	0.00	
R	1068	AFFECTATION OBLIGATOIRE				16 711.66	0.00	16 711.66	
DEPENSES OBLIGATOIRES									
		<i>Remboursement Capital des Emprunts</i>	0.00	0.00	30 638.34	18.34	30 638.34	18.34	
D	1641	Emprunt			30 560.00		30 560.00	0.00	
R	165	Dépôt et cautionnement reçus			78.34	18.34	78.34	18.34	
	040	<i>Opération d'ordre budgétaire (OS)</i>	0.00	0.00	0.00	13 050.00	0.00	13 050.00	
R	2812	Amort. agencements et aménagement de terrains				130.00	0.00	130.00	
R	28131	Amort. Constructions bâtiments publics				11 100.00	0.00	11 100.00	
R	28135	Amort. Install générales agenc., aménag. des constructions				1 750.00	0.00	1 750.00	
R	28138	Amort. autres constructions				70.00	0.00	70.00	
	040	<i>Opération d'ordre budgétaire (OS)</i>	0.00	0.00	450.00	0.00	450.00	0.00	
D	139158	Subv. inv. actifs amort. - autres groupements			235.00		235.00	0.00	
D	13917	Subv. inv. actifs amort. - budgets communautaires et fonds structu			215.00		215.00	0.00	
SOUS-TOTAL (1) DEPENSES OBLIGATOIRES			0.00	0.00	31 088.34	13 068.34	31 088.34	13 068.34	

PROGRAMME EN COURS/ RESTES A REALISER A REPORTER AU BP

SOUS-TOTAL (2) EN COURS/RESTES A REALISER			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
SOUS-TOTAL (1+2) RAR			0.00	0.00	Solde RAR			0.00	

PROGRAMMES NOUVEAUX PROPOSES									
	2501	<i>Remplacement portail de la prairie</i>	0.00	0.00	4 000.00	0.00	4 000.00	0.00	
D	2138	Autres constructions			4 000.00		4 000.00	0.00	
	2502	<i>Rénovation de la toiture</i>	0.00	0.00	3 500.00	0.00	3 500.00	0.00	
D	2138	Autres constructions			3 500.00		3 500.00	0.00	ouverture de l'opération avec un montant partiel, il faudra plutôt prévoir 40.000,00 € HT
SOUS-TOTAL (3) - NOUVEAUX PROGRAMMES			0.00	0.00	7 500.00	0.00	7 500.00	0.00	

REPORT									
		Reprise des Résultats n-1	0.00	0.00	16 711.66	0.00	16 711.66	0.00	
		Affectation obligatoire				16 711.66	0.00	16 711.66	
		Sous-total (1)	0.00	0.00	31 088.34	13 068.34	31 088.34	13 068.34	
		Sous-total (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
		Sous-total (3)	0.00	0.00	7 500.00	0.00	7 500.00	0.00	
TOTAL GENERAL			0.00	0.00	55 300.00	20 780.00	55 300.00	20 780.00	
SOLDE POSITIF									
SOLDE NEGATIF A PRELEVER SUR EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (021)								25 520.00	
BALANCE GENERALE D'INVESTISSEMENT							55 300.00	55 300.00	

(1) Montants HT

REÇU EN PREFECTURE

1e 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE A 35 HEURES HEBDOMADAIRES AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	15
Quorum : 10		

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage convocation
20/03/2025

Vote
A main levée : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Demande de scrutin particulier :
non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> (si oui préciser le mode de scrutin)
Vote scrutin secret : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Vote scrutin public : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Pour : contre
Nom des votants :

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le : 02/04/2025 et
Publication ou Notification le : 02/04/2025

L'an 2025, le 27 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

Présents :

Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Chantal CHEVALLIER, Jean SEIGNEURY, Corinne CÔME, Pascal MARTIN, Pierre PERTHUIS, Marie Claire LABOREY, Patrice PICHOT, Jean-Louis DOUSSET, Didier DAVID, Ghislaine BUARD, Christèle DOYEN, Isabelle LAUZON, Laure VILLENEUVE (arrivée à 20 h 35)

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents : Marie-Jeune LEBRAULT, Pierre ROUXEL

A été nommée secrétaire : Isabelle LAUZON

Chantal CHEVALLIER fait un petit rappel des possibilités d'évolution de carrière pour un agent fonctionnaire territorial :

La carrière des agents territoriaux peut évoluer selon modalités suivantes :

- L'avancement d'échelon,
- L'avancement de grade,
- La promotion interne,
- Le changement de cadre d'emploi.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212602011-20250327-DCM_2025_01



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE A 35 HEURES HEBDOMADAIRES AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Un agent peut passer au grade supérieur s'il remplit certaines conditions d'ancienneté et/ou a réussi un examen professionnel. Cet avancement n'est pas automatique. La décision revient à la collectivité.

Chantal CHEVALLIER souligne que l'avancement de grade ou la promotion interne, ne sont pas une obligation pour l'employeur, mais une possibilité de récompenser le mérite, la valeur professionnelle, les acquis de l'expérience professionnelle d'un agent au regard des besoins de la collectivité et la nécessité de respecter l'adéquation entre les grades et les missions confiées. Il n'existe aucun droit pour l'agent à bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne.

A la Mairie de Jouy, les agents qui remplissent les conditions d'ancienneté bénéficient de l'avancement de grade si on peut considérer qu'ils ont une bonne maîtrise de leur poste, remplissent bien leurs missions, ont fait la preuve de leur autonomie (au regard de leur grade) et que la nature de leur poste le justifie.

Chaque poste étant créé par délibération du Conseil municipal avec un grade précis, pour tout avancement de grade, promotion interne ou changement de cadre d'emploi, il faut créer un nouveau poste correspondant au nouveau grade (c'est de la compétence du Conseil municipal, selon l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique) puis supprimer l'ancien poste (c'est de la compétence du Comité Social Territoriale -CST-).

Cette année, 1 agent a réussi son examen professionnel et peut donc prétendre à un avancement de grade.

Il convient donc d'ouvrir un poste permanent de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à 35 heures hebdomadaires.

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY
Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94



Délibération n°	2025	019
DCM		27/03/2025
Catégorie	RESSOURCES HUMAINES	
Nombre de pages	3	/ 3
Paraphe		

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

**CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE
CLASSE A 35 HEURES HEBDOMADAIRES
AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE**

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions propres à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° CJ 40 du 19/06/2007 relative à la fixation des taux pour les avancements de grades

Vu l'arrêté du Maire n° AM 2024-113 du 11/12/2024, fixant les lignes directrices de gestion concernant la stratégie pluriannuelle de pilotage des RH et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'ouverture :

- Un poste permanent de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à 35 heures hebdomadaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/03/2025

Le Maire,
Christian PAUL-LOUBIERE



Le(s) Secrétaire(s) de séance :
Isabelle LAUZON

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCM_2025_01



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

CREATION D'UN POSTE POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 35 H 00 DU 1^{ER} AVRIL 2025 AU 31 MARS 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	15
Quorum : 10		

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage convocation
20/03/2025

Vote
A main levée : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Demande de scrutin particulier :
non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> (si oui préciser le mode de scrutin)
Vote scrutin secret : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Vote scrutin public : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Pour : contre
Nom des votants :

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le : 02/04/2025 et
Publication ou Notification le : 02/04/2025

L'an 2025, le 27 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

Présents :

Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Chantal CHEVALLIER, Jean SEIGNEURY, Corinne CÔME, Pascal MARTIN, Pierre PERTHUIS, Marie Claire LABOREY, Patrice PICHOT, Jean-Louis DOUSSET, Didier DAVID, Ghislaine BUARD, Christèle DOYEN, Isabelle LAUZON, Laure VILLENEUVE (arrivée à 20 h 35)

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents : Marie-Jeune LEBRAULT, Pierre ROUXEL

A été nommée secrétaire : Isabelle LAUZON

Chantal CHEVALLIER, rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212602011-20250327-DCM_2025_0



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

CREATION D'UN POSTE POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 35 H 00 DU 1^{ER} AVRIL 2025 AU 31 MARS 2026

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison du surcroît de travail, lié à la demande de mutation d'un agent du service technique, il y a lieu de créer un emploi d'adjoint technique, non permanent, à temps complet, soit une durée de 35 heures hebdomadaires, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité allant du 01 avril 2025 au 31 mars 2026 lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique

Cet agent assurera des fonctions d'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCCM_2025_0

Département d'Eure et Loir
Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY
Place de l'Eglise
28300 JOUY
Tél : 02 37 18 05 85
Fax : 02 37 18 05 94



Délibération n°
DCM

2025

020
27/03/2025

Catégorie

RESSOURCES
HUMAINES

Nombre de pages

2 / 2

Paraphe

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

**CREATION D'UN POSTE POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 35 H 00
DU 1^{ER} AVRIL 2025 AU 31 MARS 2026**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De créer** un poste non permanent, sur le grade d'Adjoint Technique territorial relevant de la catégorie C à 35 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique, à compter du 01 avril 2025 jusqu'au 31 mars 2026
- **D'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir ces emplois sur le fondement de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique dans les conditions susvisées,
- **De fixer** la rémunération de l'agent recruté sur la base de l'échelle C1, assortie du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.
- **Que** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/03/2025

Le Maire,
Christian PAUL-LOUBIERE



Le(s) Secrétaire(s) de séance :
Isabelle LAUZON

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCCH_2025_0



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du | 27/03/2025

Objet :

CREATION D'UN POSTE, NON PERMANENT, D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, D'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE DE 35 H 00 POUR JUILLET 2025 ET AOUT 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	15
Quorum : 10		

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage convocation
20/03/2025

Vote
A main levée : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Demande de scrutin particulier : non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> (si oui précisez le mode de scrutin)
Vote scrutin secret : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Vote scrutin public : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Pour : contre
Nom des votants :

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le : 02/04/2025 et
Publication ou Notification le : 02/04/2025

L'an 2025, le 27 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

Présents :

Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Chantal CHEVALLIER, Jean SEIGNEURY, Corinne CÔME, Pascal MARTIN, Pierre PERTHUIS, Marie Claire LABOREY, Patrice PICHOT, Jean-Louis DOUSSET, Didier DAVID, Ghislaine BUARD, Christèle DOYEN, Isabelle LAUZON, Laure VILLENEUVE (arrivée à 20 h 35)

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents : Marie-Jeune LEBRAULT, Pierre ROUXEL

A été nommée secrétaire : Isabelle LAUZON

Chantal CHEVALLIER à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

CREATION D'UN POSTE, NON PERMANENT, D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, D'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE DE 35 H 00 POUR JUILLET 2025 ET AOUT 2025

L'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de douze mois consécutifs.

Considérant qu'il y a nécessité d'assurer un renforcement du service technique en période estivale, il y aurait lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 à 31 août 2025.

Le ou les agents assureront les fonctions d'agent des espaces verts, ayant pour mission principale le nettoyage de la commune et la tonte des espaces verts.

Ces agents devront obligatoirement être détenteur du permis B.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1) De créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique, catégorie C à 35 h 00 par semaine
- 2) D'autoriser le Maire à recruter un (ou des) agent(s) contractuel(s) pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L 332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique dans les conditions de la présente délibération et à signer le (ou les) contrat(s) de recrutement

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

**CREATION D'UN POSTE, NON PERMANENT, D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL, D'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE DE 35 H 00
POUR JUILLET 2025 ET AOUT 2025**

- 3) De fixer la rémunération de(s) agent(s) recruté(s) au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit :
- La rémunération de cet agent ou ces agents est fixée sur la base de l'indice correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial – échelle C1, assorti du supplément familial de traitement et des primes éventuelles.
- Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- 4) D'autoriser le Maire à renouveler (le cas échéant) le contrat dans les conditions énoncées ci-dessus

Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/03/2025

Le Maire,
Christian PAUL-LOUBIERE

Le(s) Secrétaire(s) de séance :
Isabelle LAUZON



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-028-212802011-20250327-DCM_2025_02



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX AU MOULIN DE LAMBOURAY

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	15
Quorum : 10		

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage convocation
20/03/2025

Vote
A main levée : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Demande de scrutin particulier :
non <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> (si oui préciser le mode de scrutin)
Vote scrutin secret : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Vote scrutin public : non <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/>
Pour : contre
Nom des volants :

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le : 02/04/2025 et
Publication ou Notification le : 02/04/2025

L'an 2025, le 27 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE

Présents :

Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Chantal CHEVALLIER, Jean SEIGNEURY, Corinne CÔME, Pascal MARTIN, Pierre PERTHUIS, Marie Claire LABOREY, Patrice PICHOT, Jean-Louis DOUSSET, Didier DAVID, Ghislaine BUARD, Christèle DOYEN, Isabelle LAUZON, Laure VILLENEUVE (arrivée à 20 h 35)

Excusé(s) ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents : Marie-Jeune LEBRAULT, Pierre ROUXEL

A été nommée secrétaire : Isabelle LAUZON

Jacky TARANNE indique qu'il y a nécessité de prévoir divers travaux, pour sécurisation, réduction des dépenses de fonctionnement et remise en état du moulin de Lambouray.

Il propose à cet effet de :

- remplacer le portail de la prairie du moulin de Lambouray,
- remplacer tous les spots d'éclairage extérieurs par des éclairages en LED,
- réinstaller une douche dans la salle d'eau du rez-de-chaussée.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2025

Objet :

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX AU MOULIN DE LAMBOURAY

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- dépose de l'ancien portail,
- fourniture et repose du nouveau portail,
- dépose des anciens spots d'éclairage,
- fourniture et repose de nouveaux spots en LED,
- fourniture et pose d'une cabine de douche.

La prestation de Maîtrise d'œuvre sera réalisée par la Commune de JOUY.
Les travaux seront réalisés en régie.


OBJECTIFS POURSUIVIS :

- remplacement du portail très vétuste,
- sécurisation du parc,
- réduction des dépenses d'électricité,
- remise en état de la salle d'eau.

Le montant des travaux est estimé à **6.720,68 € HT** soit **8.064,82 € TTC** (TVA à 20 %).

Il sollicite, à cet effet :

- une subvention au titre du Fonds de Concours patrimoine 2025, auprès de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, pour 3.360,00 €, soit 49,99 % du montant des travaux HT porté à 6.720,68 €.

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1 COMMUNE DE JOUY Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 JOUY	Délibération n° DCM	2025	022 27/03/2025	
		Catégorie	SUBVENTIONS		
		Nombre de pages	3	/	4
		Paraphe			
EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL					
Séance du 27/03/2025					
Objet :					
DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX AU MOULIN DE LAMBOURAY					

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Courant du 2^{ème} trimestre 2025 -- durée : deux semaines

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=> coût global	6 720,68 €	=> Financements privés	0,00 €
Fourniture d'un portail pour la prairie	849,50 €		
Fourniture spots LED	2 522,24 €		
Location de nacelles	2 008,00 €		
Fourniture d'une douche	1 340,94 €		
=> coût détaillé	0,00 €	=> Financements publics	6 720,68 €
Néant		FDC patrimoine 2024 (50 % du HT)	3 360,00 €
		Emprunt/Autofinancement	3 360,68 €
Total Charges	6 720,68 €	Total Produits	6 720,68 €

soit un financement total à hauteur de : 49,99%
 dont financements privés : 0,00%
 dont financements publics : 49,99%

Autofinancement de l'opération à hauteur de : 50,01%

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27/03/2025

Objet :

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX
AU MOULIN DE LAMBOURAY**

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- **d'accepter** les travaux,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention au titre :
 - du Fonds de Concours patrimoine 2025, auprès de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, pour 3.360,00 €, soit 49,99 % du montant des travaux HT porté à 6.720,68 €.

Après délibération, et vote à l'unanimité, les membres du conseil :

- **ACCEPTENT** les travaux,
- **AUTORISENT** le Maire à solliciter une subvention au titre :
 - du Fonds de Concours patrimoine 2025, auprès de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole, pour 3.360,00 €, soit 49,99 % du montant des travaux HT porté à 6.720,68 €.

Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/03/2025

Le Maire,
Christian PAUL-LOUBIERE



Le(s) Secrétaire(s) de séance :
Isabelle LAUZON